

## Compte-rendu du groupe de travail sur le DF 33 du 04/04/2017

A la demande des agents en poste à la BGC de Nice, le directeur régional des gardes-côtes ( DRGC ) a réuni les organisations syndicales à Marseille le 04 avril 2017 afin d'évoquer les différentes revendications des collègues nées à l'occasion de la prévision de la livraison de la nouvelle vedette, la DF 33, financée à 90 % par FRONTEX. Les revendications des collègues portent sur les sujets suivants.

### Le nombre et la durée des missions

L'effectif de la BGC de Nice est actuellement de 23 agents. A terme, il sera de 27 agents.

**Les collègues demandent que soient organisées 3 missions mensuelles par agent d'une durée de 56 heures avec la possibilité de monter à 12 agents.** Depuis près d'un an, avec l'augmentation des effectifs à la BGC de Nice, les collègues, en particulier les marins ponts, ne parviennent plus à faire les heures de mer dues à administration. Cela entraîne une perte financière importante et un déficit d'heures dommageable.

L'adjoint du DRGC indique qu'il n'y a pas une augmentation d'effectifs telle qu'elle justifie d'augmenter le nombre de missions. Il souligne que la moyenne par agent des missions en 2016 est comprise entre 2,4 et 2,8 par mois.

Les collègues réfutent ces affirmations. Les marins ponts sont plusieurs à ne pas avoir fait plus de 2 missions par mois. L'un d'eux en a même fait 1,87 en moyenne en 2017. Actuellement, un agent est à moins 100 heures. Cette situation est préoccupante et doit être corrigée.

L'adjoint du DRGC indique que la moyenne des heures de mer doit être analysée sur l'année et non sur quelques mois. Les collègues répondent que cela peut être fait du 31/06/2016 au 1<sup>er</sup> juillet 2017. Si l'on prend cette période, on voit que le nombre de missions est insuffisant pour beaucoup d'agents.

Le DRGC propose une solution : baisser les effectifs de référence du DF 33 pour faciliter l'augmentation du nombre de missions de chacun à budget constant.

**Pour Solidaires, l'administration doit se donner les moyens de ses ambitions :** nous allons réceptionner un moyen important à qui l'on va confier outre les missions classiques d'une vedette garde-côtes des missions FRONTEX ( la première aura lieu en 2018 ). Les collègues sont en droit d'exiger des conditions de travail coorrectes.

**Solidaires rappelle au DRGC la revendication des collègues d'obtenir un poste de secrétaire pour effectuer des tâches administratives chronophages et sans réel rapport avec le métier de marin.** Le DRGC se dit ouvert même si habituellement les BGC n'ont pas de secrétariat. **Solidaires souligne que la DF 33 sera une grosse navette composée d'un effectif conséquent et que cela justifie la désignation d'un secrétaire.**

Pour conclure sur la question de la durée et du nombre de missions, **le DRGC se dit prêt à fixer comme objectif qualitatif le fait que tous les collègues aient un nombre d'heures satisfaisant. Sur la durée de 56 heures des missions, il note que pour l'instant il lui est trop tôt pour donner une réponse,** il préfère attendre que la vedette soit pleinement opérationnelle pour se prononcer.

Il nous informe que ce groupe de travail est une prise de contact, qu'il n'a pas de réponse sur la plupart des questions soulevées mais que d'autres réunions avec les organisations syndicales et les collègues suivront et que des réponses seront apportées plus tard.

## **Le problème des collègues demeurant hors du département.**

**Neuf collègues habitent en dehors de la région niçoise.** La cherté de la vie, l'abandon par l'administration de la cité des douanes de Nice et la fin de l'obligation de résidence pour les surv a fait que plusieurs agents ont fait le choix, parfois contraint, d'élire leur domicile familial en dehors de Nice.

**Les collègues de la BGC de Nice demandent l'accès aux couchages de la vedette la veille des départs de mission ainsi que lors des périodes d'entretien ou l'attribution d'une salle de repos dans un local de l'immeuble des douanes** situé au 2 quai de la douane à Nice.

Une OS fait savoir qu'elle a demandé au DI d'aménager un appartement de la Masse de Menton en chambres de célibataires pour que les collègues de la BGC puissent en bénéficier.

**Le DRGC est clair et ferme : si les agents font le choix de résider loin de leur vedette, ils doivent en assumer les conséquences. Il refuse, pour des raisons de responsabilité de l'administration, d'autoriser les collègues à dormir dans des locaux ou moyens de la douane en dehors des heures de service.**

## **Le régime de travail durant les missions FRONTEx**

**Les collègues demandent que leur régime de travail en 24/24ème soit maintenu pendant les missions FRONTEx. Ils demandent également à bénéficier, à l'instar des collègues du DFP 3, des formations spécifiques FRONTEx.**

**Sur ce second point, le DRGC répond par la positive.** Les formations mettant l'accent sur les risques psycho-sociaux, les risques sanitaires, la gestion des personnes secourues seront organisées. Une formation assurée par la SNSM portera sur l'aspect technique des sauvetages en mer.

**Concernant le régime de travail, la réponse est moins claire.** Le DRGC dit qu'il « défend quand il est convaincu ». Sur ce point, ce n'est pas évident pour lui. Il rappelle que la DF 33 est et restera une vedette Garde-Côtes, quelles que soient ses missions. La doctrine d'emploi de ce moyen sera identique à celle des autres vedettes de la DRGC. Il ne veut pas créer de situations d'inégalités. Il nous informe toutefois que la DG sera peut être encline à accepter cette revendication.

**Pour Solidaires, il n'y a aucune raison pour que les collègues de la BGC soient perdants au regard du régime qui prévaut actuellement pour toutes les BGC lorsqu'ils effectueront des missions FRONTEx.**

**Nous continuerons d'être à leurs côtés dans leurs revendications et nous nous ferons, aujourd'hui comme demain, leur porte parole.**

**Prochaine réunion prévue à la mi-mai.**

Pour Solidaires Douanes ,

Stéphanie CHAUSSADAS , Thierry LEGRAND et Stéphane CAVAILLES